



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0
Tél : 819-423-5575

Le 11 novembre 2015

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 10 novembre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)	Pierre Laflamme		Louise Beaulieu
	Pierre Ippersiel	Guy Charlebois	James Gauthier

Madame Galia Vaillancourt est absente.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Cindy Bélanger Audy, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière est également présente.

10.2.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

2015-11-286

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Ippersiel qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRAL «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Pierre Ippersiel
Conseiller siège # 4

Carol Fortier
Maire

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 22 décembre 2015 le règlement portant le numéro 2015-12-314, **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**, a été adopté.

Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours
Ce 23^{ième} jour décembre de l'an deux mille quinze.

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, domiciliée à Plaisance, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 23 décembre 2015 entre 15 heures et 16 heures.


Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

1- RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE «PAVAGE» POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

2015-12-362

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-12-314

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours aura à prévoir pour l'année 2016 des déboursés de l'ordre de 46 119\$ concernant le remboursement en capital et intérêt de la dette à long terme de 617 146\$ pour le pavage;

ATTENDU que le total de l'évaluation imposable à cette fin pour l'exercice financier 2016 est de 84 480 800\$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable le 10 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

Et résolu que le règlement numéro 2015-12-314 soit adopté et à ce qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Qu'une taxe foncière générale «Pavage» au taux de 0.0547% du 100\$ d'évaluation soit imposée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, bâtis ou non, d'après leur valeur telle qu'indiquée au rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le premier janvier 2016.

ARTICLE 2

Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent par an (18%) et une pénalité de 0.5% par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année sont chargés sur les taxes imposées par le présent règlement trente (30) jours après leurs dates respectives d'échéance.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ.

Carol Fortier

Carol Fortier
Maire

Cindy Bélanger Audy

Cindy Bélanger Audy
Directrice générale par intérim & secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION :
ADOPTÉ :
AFFICHÉ :**

**10 NOVEMBRE 2015
22 DÉCEMBRE 2015
23 DÉCEMBRE 2015**